

<https://stisi-pro.ac-normandie.fr/spip.php?article1287>



ACADÉMIE
DE NORMANDIE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

S.T.I. Sciences Industrielles
Voie Professionnelle

**- Décret et Arrêté du 25 août
2022 relatifs aux modalités de
délivrance du diplôme national
du brevet pour la session 2022
pour les candidats ne pouvant
se présenter aux épreuves
terminales en raison d'une
interdiction de circulation ou**

de la fermeture administrative de leur centre d'examen

- CERTIFIER - Examens - Diplôme National du Brevet -

Date de mise en ligne : vendredi 26 août 2022

Copyright © S.T.I. Sciences Industrielles - Voie Professionnelle - Tous droits

réservés

J.O.R.F. N° 0197 du 26 Août 2022

* Décret n° 2022-1178 du 25 août 2022 relatif aux modalités de délivrance du diplôme national du brevet pour la session 2022 pour les candidats ne pouvant se présenter aux épreuves terminales en raison d'une interdiction de circulation ou de la fermeture administrative de leur centre d'examen

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046216746>

* Arrêté du 25 août 2022 relatif aux modalités de délivrance du diplôme national du brevet pour la session 2022 pour les candidats ne pouvant se présenter aux épreuves terminales en raison d'une interdiction de circulation ou de la fermeture administrative de leur centre d'examen

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046216783>